



Réf. Farde e-Assemblées : 2254182

N° OJ : 5

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

Objet : Maison(s) de quartier - Centre d'animation sociale de quartier.- Subside nominatif.- Montant : 25.000,00 EUR.- Liste des transferts votée avec le budget ordinaire 2019 au Conseil communal du 11/03/2019.- Modification de l'article budgétaire.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019;

Vu la délibération du Conseil communal du 11/03/2019 approuvant le budget 2019 de la Ville de Bruxelles, ainsi que la liste nominative des transferts;

Vu la liste nominative des transferts octroyant un subside de 25.000,00 EUR à Maison(s) de Quartier - Centres d'animation sociale de Quartier à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article budgétaire vers l'article 76201/43501 du budget ordinaire de 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Modification de l'article budgétaire octroyant un subside de 25.000,00 EUR au profit de Maison(s) de quartier - Centre d'animation sociale de quartier .

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/43501 du budget ordinaire de 2019.

Annexes :